



# COMMUNE DE BEYRIE-SUR-JOYEUSE

Extrait n° DELIB2026\_09

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 064-216401208-20260424-D2026\_09-BF



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre du mois d'avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DUBLANC, le Maire.

Date et affichage de la convocation	20/04/2026
Date d'affichage de la délibération	28/04/2026

**Membres présents** : M. Gilbert DUBLANC, M. Éric POCHELU, Mme Sylvie LANNEMAYOU, M. Olivier LUCU, Mme Eugénie LACAZE, M. Arnaud MAINTENU, M. Dominique MARIAN, Mme Maïder OTHEGUY, Mme Marie-Pierre BELLEAU, M. Thomas ELISSONDO, Mme MIRANDE-BRET Amandine, Mme SALLABERRY Laura, Mme BORDABEHÈRE Cloé, M. Pascal MOUSTIRATS, M. Daniel AMESTOY

Membres en exercice	15
Membres présents	15
Suffrages exprimés	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

**Secrétaire de séance** : M. Thomas ELISSONDO

### BUDGET PRIMITIF 2026

Le Maire présente aux membres du Conseil les propositions pour les différents chapitres de fonctionnement et d'investissement, en dépenses comme en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	135 300,00 €	Chapitre 013	1 800,00 €
Chapitre 012	120 000,00 €	Chapitre 70	22 335,42 €
Chapitre 014	8 000,00 €	Chapitre 73	173 091,00 €
Chapitre 65	52 400,00 €	Chapitre 74	128 785,00 €
Chapitre 66	10 300,00 €	Chapitre 75	20 220,00 €
Virement à la section d'investissement (023)	107 691,00 €	Résultat reporté (R002)	87 459,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>433 691,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>433 691,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 16	124 804,00 €	Chapitre 10	98 663,84 €
Chapitre 20	10 000,00 €	Chapitre 13	5 113,00 €
Chapitre 21	120 321,06 €	Chapitre 041	85 321,06 €
Résultat d'investissement (001)	41 663,84 €	Virement de la section de fonctionnement (001)	107 691,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>296 788,90 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>296 788,90 €</b>

Invité à se prononcer, le Conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE

le budget primitif 2026

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à Beyrie-sur-Joyeuse: Au registre ont signé le Maire et le secrétaire. Pour extrait conforme.

Le Maire, Gilbert DUBLANC

